

# PALMARES DES DEMI-FINALES DU CHAMPIONNAT CANTONAL DE GROUPES à 300 m - 2011

## CONCOURS A

1	A	<b>Rochefort</b>	<b>Armes de Guerre</b>	<b>943</b>	<b>939</b>	<b>1882</b>
	B	Peseux-Région	Tir Sportif 1	949	918	1867
2	A	Le Cerneux-Péquignot	La Gentiane	903	884	1787
	B	<b>Savagnier</b>	<b>Les Mousquetaires</b>	<b>914</b>	<b>934</b>	<b>1848</b>
3	A	Le Paquier	Les Patriotes	919	925	1844
	B	<b>Peseux-Région</b>	<b>Tir Sportif 2</b>	<b>934</b>	<b>933</b>	<b>1867</b>
4	A	Peseux-Région	Tir sportif 3	forfait	forfait	forfait
	B	<b>Couvet</b>	<b>La Carabine</b>	<b>956</b>	<b>949</b>	<b>1905</b>
5	A	Le Locle	Les Carabiniers du Stand	880	825	1705
	B	<b>Boudry</b>	<b>Noble Cie des Mousquetaires</b>	<b>906</b>	<b>905</b>	<b>1811</b>

Les groupes vainqueurs des combinaisons (**en gras**) sont qualifiés pour la finale du championnat cantonal de groupes A. Est également qualifié pour la finale, le groupe éliminé avec le plus haut résultat, soit:

**Peseux 1 avec 1867 pts**

### Meilleurs résultats individuels :

Geiser Denis	Couvet	196	191	387
Scanio Bernard	Rochefort	194	191	385
Challandes Xavier	Savagnier	193	192	385
Bohren Rémy	Couvet	191	192	383
Oppliger Thierry	Le Paquier	190	193	383
Pythoud Philippe	Couvet	192	190	382
Ray Jean-Louis	Peseux	190	192	382
Baumann Stéphane	Le Paquier	189	192	381
Romang Alain	Peseux	193	187	380
Jordan Vincent	Savagnier	189	191	380
Zmoos Raymond	Rochefort	188	190	378
Hofmann René	Rochefort	189	188	377
Locatelli Césare	Couvet	193	184	377
Wenger Jean	Peseux	188	189	377
Delabays Louis	Peseux	192	183	375
Etter Jean-Philippe	Peseux	194	181	375
Borloz Alain	Peseux	187	188	375
Gerber Matthias	Boudry	186	188	374
Christ Marius	Rochefort	187	186	373
Gabrel Jean-Daniel	Savagnier	184	188	372
Baumann Jean-Pierre	Le Paquier	189	183	372
Häusermann George	Boudry	187	184	371
Glauser Gérald	Peseux	187	183	370

**PALMARES DES DEMI-FINALES  
DU CHAMPIONNAT CANTONAL DE GROUPES à 300 m - 2011**

**CONCOURS D**

1	A	La Brévine	Armes de Guerre	*		1240
	B	<b>Corcelles-Cormondrèche</b>	<b>Compagnie des Mousquetaires 3</b>	*		<b>1324</b>
2	A	<b>Cornaux-Thielle-Wavre</b>	<b>Le Vignoble 1</b>	<b>674</b>	<b>669</b>	<b>1343</b>
	B	Les Verrières	La Verrisanne 3	643	634	1277
3	A	<b>Dombresson-Villiers</b>	<b>Patrie 2</b>	<b>669</b>	<b>672</b>	<b>1341</b>
	B	Dombresson-Villiers	Patrie 3	664	668	1332
4	A	<b>Les Verrières</b>	<b>La Verrisanne 2</b>	<b>653</b>	<b>656</b>	<b>1309</b>
	B	La Côtière-Engollon	Armes-réunies 2	647	656	1303
5	A	Corcelles-Cormondrèche	Compagnie des Mousquetaires 1	665	659	1324
	B	<b>Bevaix</b>	<b>Compagnie des Mousquetaires 1</b>	<b>669</b>	<b>658</b>	<b>1327</b>
6	A	Bevaix	Compagnie des Mousquetaires 2	636	662	1298
	B	<b>Chézard-St-Martin</b>	<b>Les Mélèzes 2</b>	<b>629</b>	<b>677</b>	<b>1306</b>
7	A	Le Cerneux-Péquignot	La Gentiane 1	661	670	1331
	B	<b>Les Verrières</b>	<b>La Verrisanne 1</b>	<b>681</b>	<b>694</b>	<b>1375</b>
8	A	<b>Auvernier - Bôle - Colombier</b>	<b>Les Vieux-stands 1</b>	<b>661</b>	<b>663</b>	<b>1324</b>
	B	Savagnier	Les Mousquetaires 1	655	666	1321
9	A	Chézard-St.Martin	Les Mélèzes 1	649	644	1293
	B	<b>Saint Aubin</b>	<b>Sté Bérochale de tir sportif 1</b>	<b>635</b>	<b>660</b>	<b>1295</b>

Les groupes vainqueurs des combinaisons (**en gras**) sont qualifiés pour la finale du championnat cantonal de groupes D.

\*) résultats selon tf avec chefs de gr courrier égaré par la poste

**Meilleurs résultats individuels :**

Kilchoer Bertrand	La Verrisanne	141	140	281
Lamina Yvan	Mousquetaires Corcelles	141	138	279
Mollier Bertrand	La Gentiane	137	142	279
Tüller Michel	La Verrisanne	138	141	279
Léchet Gerald	Le Vignoble	137	141	278
Perroud Camille	Dombresson	141	137	278
Bagatella Franco	La Verrisanne	139	138	277
Erard Arnaud	Dombresson	138	139	277
Vernier Laurent	Mousquetaires Bevaix	138	138	276
Rollinet Noël	Les Mélèzes	134	141	275
Jaspers Ludovic	La Côtère-Engollon	138	137	275
Erard Joël	Dombresson	136	139	275
Blondeau Robert	Auvernier-Bôle-Colombier	136	139	275
Hug Patrice	Mousquetaires Corcelles	136	138	274
Vermot Gilles	La Gentiane	143	131	274
Mast Patrick	Dombresson	138	136	274
Burger Eddy	Savagnier	136	138	274
Rossier Philippe	Corcelles-Cormondèche	136	137	273
Frey Kurt	Les Mélèzes	134	138	272
Peter Roger	Le Vignoble	136	136	272
Wieland Jean-Bernard	La Verrisanne	134	138	272
Veuve Gérard	La Côtère-Engollon	135	137	272
Perroud Frédéric	Dombresson	134	138	272
Ammann Henri	Le Vignoble	136	135	271
Picci Salvatore	La Côtère-Engollon	135	136	271
Ryser Chantal	Les Mélèzes	134	136	270
Pellaux Denis	Mousquetaires Bevaix	139	131	270



# Société Neuchâteloise de Tir Sportif

Internet : <http://www.snts.org> - e-mail : [snts@snts.org](mailto:snts@snts.org)

Walter Haldimann, Communal 20, 2400 Le Locle, tél 032 931 83 54

E-mail: [whaldima@bluewin.ch](mailto:whaldima@bluewin.ch).

Le Locle, le septembre 2011

Aux donateurs des challenges  
Au Service des affaires militaires  
Aux Fédérations de districts  
Aux sections 300m participantes  
Aux membres du comité cantonal

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers amis tireurs,

J'ai le plaisir de vous remettre, en annexe, le palmarès des demi-finales du championnat cantonal de groupes à 300m, ainsi que le programme des finales cantonales qui se dérouleront au stand de tir de La Chaux-de-Fonds, le samedi 10 septembre 2011.

Vous pouvez le constater sur le palmarès, de très bons résultats ont été obtenus par les groupes qualifiés. Les finales s'annoncent donc passionnantes et la course aux médailles très ouverte.

Le championnat de groupes 2011 s'est déroulé dans une excellente ambiance de camaraderie et avec beaucoup de sportivité. Je tiens donc à remercier tous les participants, et particulièrement les chefs de groupes, pour leur engagement durant cette saison et pour leur respect exemplaire des délais de cette année.

Les groupes qualifiés pour les finales cantonales, qui désigneront les champions cantonaux 2011 ainsi que les groupes qualifiés pour les tours principaux de la FST en juin-juillet 2012, sont indiqués sur le palmarès.

Je prie les responsables des groupes qualifiés de bien vouloir consulter attentivement les directives annexées, ainsi que le programme horaire et de m'aviser rapidement en cas de renonciation.

Je vous invite tous à assister à ces finales cantonales et dans l'attente du plaisir de vous y rencontrer, je vous présente, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers amis tireurs, mes salutations sportives.

Le chef cantonal du championnat de groupes à 300 m :  
Walter Haldimann

**PS** Pour ceux qui désirent, Mme Matthez, tenancière de la buvette du stand de La Chaux-de-Fonds propose pour le repas de midi, le 10 sept. 2011

Salade  
Emincé au curry avec riz,  
Dessert  
pour CHF 14.- par personne,

**mais uniquement sur inscription préalable jusqu'au 6 septembre 2011 auprès du chef cantonal, tf 032 931 83 54 / 079 743 98 08, e-mail : [whaldima@bluewin.ch](mailto:whaldima@bluewin.ch)**

Le Locle, le 1. septembre 2011

**Aux responsables des groupes qualifiés pour les finales cantonales**  
**Aux présidents de fédération -**  
**Aux membres du comité cantonal**

## **FINALES DU CHAMPIONNAT CANTONAL DE GROUPES à 300 m - 2011**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers amis tireurs,

J'ai le plaisir de vous confirmer que votre groupe s'est qualifié pour la finale cantonale du championnat de groupes à 300 m et vous indique ci-dessous, les informations et directives pour cette finale.

**Date et lieu** : Samedi 10 septembre 2011 à Neuchâtel, stand de tir de La Chaux-de-Fonds

### **Horaire selon programme annexé**

#### **Déroulement**

Dès le rassemblement des groupes finalistes :

- Paiement de la finance d'inscription.
- Distribution du matériel.
- Remettre la feuille de groupe dûment rempli au responsable du bureau.
- Contrôle des armes du groupe par le chef de groupe avant l'entrée en stand.

#### **Direction**

Le comité cantonal représenté par le chef de la Division 300 m., ainsi que le chef cantonal du championnat de groupes à 300m ou son remplaçant.

#### **Règlements**

Les dispositions d'exécutions du championnat cantonal de groupes à 300 m du 19.02.11 et le règlement du championnat de groupe de la FST à 300 m document No 3.50.01 du 30 octobre 2009, entré en vigueur le 01.01.2010, font foi.

#### **Licences**

Les chefs de groupes sont responsables de l'inscription des numéros de licences, la présentation de la licence des tireurs peut être demandée.

#### **Participation**

Les groupes qualifiés lors des demi-finales du championnat cantonal de groupe 2011 ainsi que le groupe repêché pour la catégorie A.

#### **Finance d'inscription**

Fr.55.- par groupe, payable lors de la remise du matériel.

#### **Personnel**

L'organisation ne fournira pas de secrétaires de tir, cette fonction devra être assurée par un des membres du groupe finaliste ou par une personne accompagnant le groupe.

### **Comportement dans le stand**

Pour des raisons évidentes de sécurité, seul les tireurs ont accès aux pas de tir. Les accompagnants doivent rester derrière les tables de secrétaires. Les coachs n'ont pas le droit de rester auprès des tireurs.

### **Armes**

Le chef de groupe est responsable du contrôle des armes de son groupe, avant, pendant et après la compétition.

### **Munition**

La munition nécessaire est apportée par les groupes :

Programme A : 250 cartouches par groupe.

Programme D : 200 cartouches par groupe.

### **Répartition des cibles**

Par tirage au sort effectué d'avance par la direction de tir pour les catégories A et D.

### **Champ des points et nombre de coups**

Programme A : Cible A 1m divisée en 10 cercles  
5 coups d'essai facultatifs  
20 coups, coup par coup

Programme D : Cible A 1m divisée en 10 cercles  
5 coups d'essai facultatifs  
10 coups, coup par coup  
1 série de 5 coups sans limitation de temps

Lorsque le tireur veut commencer son concours, il demande au secrétaire la passe «championnat ».

### **Distinction**

Les tireurs des 3 premiers groupes classés reçoivent une médaille style olympique.

Un challenge est remis à chaque groupe vainqueur.

### **Résultat de groupe**

Selon le chiffre 3.4.5 des dispositions d'exécution du championnat cantonal de groupes à 300m de 2011.

### **Réclamations**

A adresser immédiatement auprès de la direction de tir.

**La présente lettre tient lieu de convocation pour les groupes qualifiés.  
En cas d'empêchement, prière d'aviser immédiatement le chef cantonal.**

Au plaisir de vous retrouver lors de cette finale, je vous présente, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, mes cordiales salutations.

Le chef du championnat cantonal de groupes à 300 m :  
Walter Haldimann

**Finales cantonales 2011  
du championnat de groupes à 300 m**

**Date et lieu**

**Samedi 10 septembre 2011 au stand de tir de La chaux-de-Fonds**

**Horaire des tirs**

**Finale du concours D**

0800 - 0830 encaissements des finances de groupes, remise des feuilles de stand

0830 - 0950 1<sup>er</sup> tour chaque groupe 1 cible pendant 80 min.

0955 – 1115 2<sup>ème</sup> tour chaque groupe 1 cible pendant 80 min.

1130 proclamation des résultats et remise du challenge au groupe vainqueur

**Finale du concours A**

1245 - 1310 encaissements des finances de groupes, remise des feuilles de stand

1310 - 1515 1<sup>er</sup> tour chaque groupe 1 cible pendant 125 min.

1520 - 1725 2<sup>ème</sup> tour chaque groupe 1 cible pendant 125 min.

1740 proclamation des résultats et remise du challenge au groupe vainqueur

**Le chef cantonal du championnat de groupe à 300m  
Walter Haldimann**

**CHAMPIONNAT CANTONAL NEUCHATELOIS DE GROUPES 2011 à 300m****COMBINAISONS DES ½ FINALE DU CONCOURS A**

1	A	Rochefort	Armes de Guerre	0	0	0
	B	Peseux-Région	Tir Sportif 1	0	0	0
2	A	Le Cerneux-Péquignot	La Gentiane	0	0	0
	B	Savagnier	Les Mousquetaires	0	0	0
3	A	Le Paquier	Les Patriotes	0	0	0
	B	Peseux-Région	Tir Sportif 2	0	0	0
4	A	Peseux-Région	Tir sportif 3	0	0	0
	B	Couvet	La Carabine	0	0	0
5	A	Le Locle	Les Carabiniers du Stand	0	0	0
	B	Boudry	Noble Cie des Mousquetaires	0	0	0

Rappel: Si un groupe déclare forfait, le 2ème groupe de la combinaison doit tirer son programme !

Je ne peux pas marquer 2 fois zéro points dans le palmarès !



**CHAMPIONNAT CANTONAL NEUCHATELOIS DE GROUPES 2011 à 300m**

**COMBINAISONS DES ½ FINALE DU CONCOURS D**

1	A	La Brévine	Armes de Guerre	0	0	0
	B	Corcelles-Cormondèche	Compagnie des Mousquetaires 3			0
2	A	Cornaux-Thielle-Wavre	Le Vignoble I	0	0	0
	B	Les Verrières	La Verrisanne 3	0	0	0
3	A	Dombresson-Villiers	Patrie 2	0	0	0
	B	Dombresson-Villiers	Patrie 3	0	0	0
4	A	Les Verrières	La Verrisanne 2	0	0	0
	B	La Côtière-Engollon	Armes-réunies 2	0	0	0
5	A	Corcelles-Cormondèche	Compagnie des Mousquetaires 1	0	0	0
	B	Bevaix	Compagnie des Mousquetaires 1	0	0	0
6	A	Bevaix	Compagnie des Mousquetaires 2	0	0	0
	B	Chézard-St-Martin	Les Mélèzes 2	0	0	0
7	A	Le Cerneux-Péquignot	La Gentiane 1	0	0	0
	B	Les Verrières	La Verrisanne 1	0	0	0
8	A	Auvernier - Bôle - Colombier	Les Vieux-stands 1	0	0	0
	B	Savagnier	Les Mousquetaires 1	0	0	0
9	A	Chézard-St.Martin	Les Mélèzes 1	0	0	0
	B	Saint Aubin	Sté Bérochale de tir sportif 1	0	0	0

Rappel: Si un groupe déclare forfait, le 2ème groupe de la combinaison doit tirer son programme !

Je ne peux pas marquer 2 fois zéro points dans le palmarès !



# Société Neuchâteloise de Tir Sportif

Walter Haldimann, Communal 20, 2400 Le Locle

Le Locle, le 23 juin 2011

**Aux responsables des groupes qualifiés pour les demi-finales des concours A - D**  
**Aux présidents de fédérations - Aux membres du comité cantonal**

## **Directives des demi-finales du championnat cantonal de groupes à 300 m 2009 - concours A - D**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers amis tireurs,

J'ai le plaisir de vous remettre en annexe, la liste des combinaisons pour les demi-finales du championnat cantonal de groupes, la liste des responsables de groupes et le matériel nécessaire.

Je vous rappelle ci-dessous, les points importants du déroulement de ces demi-finales. Toutefois pour le détail, je vous prie de consulter les dispositions d'exécution du championnat cantonal de groupes à 300 m du 19.02.2011 et le règlement du championnat de groupes 300 m de la FST doc.3.50.01.f du 30 octobre 2009, entré en vigueur le 01.01.2010.

**Principe** : pour chaque concours (**A et D**) les groupes qualifiés pour les demi-finales du championnat cantonal de groupe sont répartis en combinaisons de deux groupes qui sont opposés pour cette phase de compétition.

**Dates** : Les demi-finales se déroulent pour les deux concours entre le **29 juin et le 27 août 2011**.

Les chefs de groupes se contactent et choisissent la date du tir, d'un commun accord entre les 2 groupes.

Le groupe organisateur "A" annonce au chef cantonal la date, le lieu et l'heure du tir,

**jusqu'au jour précédent le tir** au moyen du bulletin annexé ou par E-mail.

**Lieu** : Pour chaque combinaison, le groupe désigné "A", choisit le stand et organise le tir.

Les frais sont partagés, mais un arrangement différent peut être trouvé entre les deux groupes.

**Programme** : Le programme est celui du championnat de groupes de la FST à 300 m, les coups d'essai sont illimités, les groupes tirent deux fois le programme. Chaque groupe dispose au minimum de 2 cibles et doit effectuer les deux programmes dans un délai de trois heures. Entre les deux programmes, chaque tireur doit obligatoirement se relever.

**Groupes** : Un groupe est formé de 5 tireurs de la même section, détenteurs d'une licence à 300 m selon le règlement FST. Un tireur ne peut concourir dans un seul concours (A ou D) et dans un seul groupe pendant les demi-finales. La feuille de groupe doit être remplie et présentée au chef du groupe adverse avant le début de la compétition.

**Munition** : La munition nécessaire est fournie par la société du groupe.

**Classement** : L'addition des résultats de groupe des deux programmes détermine le classement.

En cas d'égalité, appui par le meilleur résultat de groupe des demi-finales, puis par les meilleurs résultats individuels.

**Qualifications** : Sont qualifiés pour la finale de chaque concours :

a) le groupe ayant obtenu le plus haut total de chacune des combinaisons,

à l'addition des deux résultats de groupe des demi-finales ;

b) le groupe éliminé avec les plus hauts résultats, à l'addition des deux résultats de groupe des demi-finales, soit :

**Concours A : 1 groupe**

**Annonce des résultats** : Les feuilles de stand des 2 programmes des 2 groupes ainsi que les feuilles récapitulatives **doivent être retournées, dès la fin des tirs, mais au plus tard le 30 août 2011 chez le chef cantonal.**

**Le groupe organisateur est responsable de cette démarche.**

Je souhaite que cette compétition se déroule dans un esprit de camaraderie et de sportivité et vous présente, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers amis tireurs mes cordiales salutations.

Le chef du championnat cantonal de groupes :  
Walter Haldimann

**PALMARES DES QUARTS DE FINALES 2011  
DU CHAMPIONNAT SUISSE DE GROUPES à 300m**

**CONCOURS D**

			1er tour	2e tour	Total	Qualifiés ½ finale
1	<b>Les Verrières</b>	<b>La Verrisanne 1</b>	<b>671</b>	<b>691</b>	<b>1362</b>	<b>oui</b>
2	<b>Dombresson-Villiers</b>	<b>Patrie 3</b>	<b>677</b>	<b>674</b>	<b>1351</b>	<b>oui</b>
3	<b>Cornaux-Thielle-Wavre</b>	<b>Le Vignoble 1</b>	<b>673</b>	<b>678</b>	<b>1351</b>	<b>oui</b>
4	<b>Le Cerneux-Péquignot</b>	<b>La Gentiane 1</b>	<b>673</b>	<b>678</b>	<b>1351</b>	<b>oui</b>
5	<b>Dombresson-Villiers</b>	<b>Patrie 2</b>	<b>666</b>	<b>668</b>	<b>1334</b>	<b>oui</b>
6	<b>Corcelles-Cormondrèche</b>	<b>Compagnie des Mousquetaires 1</b>	<b>670</b>	<b>663</b>	<b>1333</b>	<b>oui</b>
7	<b>Bevaix</b>	<b>Compagnie des Mousquetaires 2</b>	<b>664</b>	<b>669</b>	<b>1333</b>	<b>oui</b>
8	<b>La Côtière-Engollon</b>	<b>Armes-réunies 2</b>	<b>663</b>	<b>662</b>	<b>1325</b>	<b>oui</b>
9	<b>Auvernier - Bôle - Colombie</b>	<b>Les Vieux-stands 1</b>	<b>671</b>	<b>653</b>	<b>1324</b>	<b>oui</b>
10	<b>Chézard-St-Martin</b>	<b>Les Mélèzes 2</b>	<b>667</b>	<b>656</b>	<b>1323</b>	<b>oui</b>
11	<b>Les Verrières</b>	<b>La Verrisanne 2</b>	<b>650</b>	<b>664</b>	<b>1314</b>	<b>oui</b>
12	Rochefort	Aux Armes de Guerre 1	650	662	1312	
13	<b>La Brévine</b>	<b>Armes de Guerre</b>	<b>653</b>	<b>659</b>	<b>1312</b>	<b>oui</b>
14	<b>Saint Aubin</b>	<b>Sté Bérochale de tir sportif 1</b>	<b>653</b>	<b>657</b>	<b>1310</b>	<b>oui</b>
15	<b>Chézard-St-Martin</b>	<b>Les Mélèzes 1</b>	<b>662</b>	<b>639</b>	<b>1301</b>	<b>oui</b>
16	Corcelles-Cormondrèche	Compagnie des Mousquetaires 2	655	642	1297	
17	Dombresson-Villiers	Patrie 1	650	636	1286	
18	La Côtière-Engollon	Armes-Réunies 1	627	653	1280	
19	<b>Corcelles-Cormondrèche</b>	<b>Compagnie des Mousquetaires 3</b>	<b>637</b>	<b>643</b>	<b>1280</b>	<b>oui</b>
20	<b>Bevaix</b>	<b>Compagnie des Mousquetaires 1</b>	<b>645</b>	<b>633</b>	<b>1278</b>	<b>oui</b>
21	La Sagne	Aux Armes de Guerre 2	636	642	1278	
22	La Sagne	Aux Armes de Guerre 1	624	653	1277	
23	<b>Savagnier</b>	<b>Les Mousquetaires 1</b>	<b>633</b>	<b>643</b>	<b>1276</b>	<b>oui</b>
24	Cornaux-Thielle-Wavre	Le Vignoble 2	629	642	1271	
25	Cortailod	Compagnie des Mousquetaires 2	636	635	1271	
26	Le Pâquier	Les Patriotes	627	641	1268	
27	Noiraigue	Armes de Guerre	620	646	1266	
28	Savagnier	Les Mousquetaires 2	631	621	1252	
29	<b>Les Verrières</b>	<b>La Verrisanne 3</b>	<b>631</b>	<b>619</b>	<b>1250</b>	<b>oui</b>
30	La Chaux-de-Fonds	Armes-Réunies 1	636	602	1238	
31	Le Locle	Les Carabiniers du Stand	606	627	1233	
32	Auvernier - Bôle - Colombier	Les Vieux-stands 2	613	606	1219	
33	Saint Aubin	Sté Bérochale de tir sportif 2	606	603	1209	
34	La Chaux-du-Milieu	L'Escoblone	584	599	1183	
35	Le Cerneux-Péquignot	La Gentiane 2	587	575	1162	
36	Cortailod	Compagnie des Mousquetaires 1	forfait	forfait	0	forfait

### Meilleurs résultats individuels du concours D

Tüller Michel	La Verrisanne	139	141	280
Veuve Gérard	la Côtère-Engollon	141	138	279
Fort Laurent	Le Cerneux-Péquignot	138	140	278
Perroud Frédéric	Dombresson-Villiers	141	137	278
Droz Fabienne	Cornaux-Thielle-Wavre	137	141	278
Perroud Camille	Dombresson-Villiers	139	138	277
Helfer Patrice	Corcelles-Cormondrèche	139	138	277
Blondeau Robert	Auvernier-Bôle-Colombier	138	138	276
Ravezzani Yvan	Auvernier-Bôle-Colombier	142	134	276
Biland Dominique	Bevaix	142	134	276
Joye Nicolas	Noiraigue	141	135	276
Gerber Ueli	La Verrisanne	135	140	275
Frey Kurt	Les Mélèzes	139	136	275
Weingart Jean-Rodolphe	Les Mélèzes	135	140	275
Staehli Pierre	Corcelles-Cormondrèche	138	137	275
Mollier Bertrand	Le Cerneux-Péquignot	137	137	274
Hug Patrice	Corcelles-Cormondrèche	137	137	274
Galster Daniel	La Verrisanne	135	139	274
Blickle Erwin	Bevaix	135	139	274
Besançon Claude	La Verrisanne	138	135	273
Mast Patrick	Dombresson-Villiers	139	134	273
Mathys Jean-Pierre	Les Mélèzes	134	138	272
Gremaud Sebastien	Corcelles-Cormondrèche	140	132	272
Ryser Chantal	Les Mélèzes	138	134	272
Vermot Gilles	Le Cerneux-Péquignot	137	134	271
Gancond Eric	Rochefort	137	134	271
Evard Joël	Dobresson	135	136	271
Ammann Lisbeth	Cornaux-Thielle-Wavre	138	133	271
Michel Olé	St Aubin	133	138	271
Beck Francis	Dombresson-Villiers	136	135	271
Perroud André	Dombresson-Villiers	133	137	270
Molinari Pietro	St Aubin	135	135	270







**CHAMPIONNAT CANTONAL NEUCHATELOIS DE GROUPES à 300m - 2011**  
**COMBINAISONS DES ¼ FINALE DU CONCOURS D**

1	A	Dombresson-Villiers	Patrie II
	B	Le Cerneux-Péquignot	La Gentiane I
2	A	La Brévine	Armes de Guerre
	B	Dombresson-Villiers	Patrie I
3	A	Les Verrières	La Verrisanne I
	B	La Sagne	Aux Armes de Guerre I
4	A	Savagnier	Les Mousquetaires I
	B	Cortailod	Compagnie des Mousquetaires II
5	A	Noiraigue	Armes de Guerre
	B	Chézard-St-Martin	Les Mélèzes I
6	A	Saint Aubin	Sté Bérochale de tir sportif I
	B	Le Locle	Les Carabiniers
7	A	La Côtière-Engollon	Armes-réunies I
	B	Cornaux-Thielle-Wavre	Le Vignoble I
8	A	La Sagne	Aux Armes de Guerre I
	B	Bevaix	Compagnie des Mousquetaires I
9	A	Corcelles-Cormondrèche	Compagnie des Mousquetaires III
	B	La Chaux-de-Fonds	Armes-Réunies I
10	A	Les Verrières	La Verrisanne III
	B	Auvernier - Bôle - Colombier	Les Vieux-stands II
11	A	Corcelles-Cormondrèche	Compagnie des Mousquetaires II
	B	Dombresson-Villiers	Patrie III
12	A	Bevaix	Compagnie des Mousquetaires II
	B	La Chaux-du-Milieu	La Chaux-du-Milieu
13	A	Le Cerneux-Péquignot	La Gentiane II
	B	Rochefort	Aux Armes de Guerre I
14	A	Corcelles-Cormondrèche	Compagnie des Mousquetaires I
	B	Cortailod	Compagnie des Mousquetaires I
15	A	Cornaux-Thielle-Wavre	Le Vignoble II
	B	La Côtière-Engollon	Armes-réunies II
16	A	Le Pâquier	Les Patriotes
	B	Chézard-St-Martin	Les Mélèzes II
17	A	Saint Aubin	Sté Bérochale de tir sportif II
	B	Les Verrières	La Verrisanne II
18	A	Savagnier	Les Mousquetaires II
	B	Auvernier - Bôle - Colombier	Les Vieux-stands I



## COMBINAISONS DES 1/2 FINALE DU CONCOURS A

### 1/2 finale A

1	A	Rochefort	Armes de Guerre I
	B	Peseux-Région	Tir Sportif I
2	A	Le Cerneux-Péquignot	La Gentiane
	B	Savagnier	Les Mousquetaires
3	A	Le Pâquier	Les Patriotes
	B	Peseux-Région	Tir Sportif III
4	A	Peseux-Région	Tir Sportif III
	B	Couvet	La Carabine
5	A	Le Locle	Carabiniers du Stand
	B	Boudry	Noble Cie des Mousquetaires

Les Verrières	La Verrisanne I
Les Verrières	La Verrisanne III

Corcelles-Cormondrèche	Compagnie des Mousquetaires II
Les Verrières	La Verrisanne II

Corcelles-Cormondrèche	Compagnie des Mousquetaires III
Dombresson-Villiers	Patrie II

La Côtière-Engollon	Armes-réunies I
Le Cerneux-Péquignot	La Gentiane II

Bevaix	Compagnie des Mousquetaires I
Chézard-St-Martin	Les Mélèzes II

Dombresson-Villiers	Patrie I
Auvernier - Bôle - Colombier	Les Vieux-stands I

Le Cerneux-Péquignot	La Gentiane I
Le Locle	Les Carabiniers

Le Pâquier	Les Patriotes
La Chaux-de-Fonds	Armes-Réunies I

Corcelles-Cormondrèche	Compagnie des Mousquetaires I
La Côtière-Engollon	Armes-réunies II

Cornaux-Thielle-Wavre	Le Vignoble I
Cortailod	Compagnie des Mousquetaires II

Auvernier - Bôle - Colombier	Les Vieux-stands II
Cortailod	Compagnie des Mousquetaires I

Saint Aubin	Sté Bérochale de tir sportif I
Chézard-St-Martin	Les Mélèzes I

Savagnier	Les Mousquetaires I
La Chaux-du-Milieu	La Chaux-du-Milieu

Dombresson-Villiers	Patrie III
Savagnier	Les Mousquetaires II

Bevaix	Compagnie des Mousquetaires II
Saint Aubin	Sté Bérochale de tir sportif II

Rochefort	Aux Armes de Guerre I
La Sagne	Aux Armes de Guerre I

La Sagne	Aux Armes de Guerre II
Cornaux-Thielle-Wavre	Le Vignoble II

La Brévine	Armes de Guerre
Noiraigue	Armes de Guerre

Peseux-Région	Tir Sportif I
Le Cerneux-Péquignot	La Gentiane

Le Pâquier	Les Patriotes
Peseux-Région	Tir Sportif III

Savagnier	Les Mousquetaires
Boudry	Noble Cie des Mousquetaires

Couvet	La Carabine
Rochefort	Armes de Guerre II

Rochefort	Armes de Guerre I
Peseux-Région	Tir Sportif II



**PALMARES DES TIRS ELIMINATOIRES 2011  
DU CHAMPIONNAT SUISSE DE GROUPES à 300m**

**CONCOURS A**

			1er tour	2e tour	Total	Qualifiés ½ finale
1	Couvet	La Carabine	938	950	1888	oui
2	Rocheftort	Armes de Guerre	947	940	1887	oui
3	Peseux-Région	Tir Sportif III	938	942	1880	oui
4	Peseux-Région	Tir Sportif I	926	947	1873	oui
5	Boudry	Noble Cie des Mousquetaires	911	943	1854	oui
6	Le Pâquier	Les Patriotes	925	923	1848	oui
7	Peseux-Région	Tir Sportif II	921	922	1843	oui
8	Savagnier	Les Mousquetaires	909	921	1830	oui
9	Le Cerneux-Péquignot	La Gentiane	892	923	1815	oui
10	Le Locle	Les Carabiniers du stand	799	828	1627	oui

**Meilleurs résultats individuels du concours A**

Romang Alain	Peseux	195	197	392
Delabays Louis	Peseux	196	192	388
Scanio Bernard	Rocheftort	191	196	387
Etter Jean-Philippe	Peseux	192	194	386
Fort Laurent	Le Cerneux-Péquignot	191	193	384
Baumann Jean-Pierre	Le Pâquier	196	187	383
Baumann Stéphane	Le Pâquier	192	191	383
Sidler Déhlia	Peseux	190	192	382
Glauser Michel	Peseux	190	192	382
Geiser Denis	Couvet	192	190	382
Gerber Matthias	Boudry	188	192	380
Häussermann George	Boudry	185	194	379
Bohren Rémy	Couvet	188	191	379
Simon-Vermot Yves	Le Cerneux-Péquignot	185	193	378
Wenger Jean	Peseux	188	190	378
Glauser Pierre-André	Peseux	191	187	378
Jean-Mairet Dominique	Rocheftort	186	192	378
Pythoud Philippe	Couvet	187	191	378
Glauser Roland	Peseux	189	188	377
Zmoos Raymond	Rocheftort	188	188	376
Ray Jean-Louis	Peseux	183	192	375
Rey Jean-Marc	Couvet	186	189	375
Challandes Xavier	Savagnier	187	187	374
Locatelli	Couvet	185	189	374
Christ Marius	Rocheftort	191	182	373
Hoffmann René	Rocheftort	191	182	373
Oppliger Thierry	Le Pâquier	184	189	373
Jordan Vincent	Savagnier	185	186	371
Glauser Gérald	Peseux	187	184	371

**PALMARES DES TIRS ELIMINATOIRES 2011  
DU CHAMPIONNAT SUISSE DE GROUPES à 300m**

<b>CONCOURS D</b>			1er tour	2e tour	Total	Qualifiés ¼ finale
1	Les Verrières	La Verrisanne I	661	683	1344	oui
2	Bevaix	Compagnie des Mousquetaires I	675	666	1341	oui
3	Chézard-St-Martin	Les Mélèzes I	672	663	1335	oui
4	La Côtière-Engollon	Armes-Réunies I	655	677	1332	oui
5	Dombresson-Villiers	Patrie II	672	656	1328	oui
6	Dombresson-Villiers	Patrie I	670	651	1321	oui
7	La Chaux-de-Fonds	Armes-Réunies I	661	656	1317	oui
8	Saint Aubin	Sté Bérochale de tir sportif I	658	657	1315	oui
9	Savagnier	Les Mousquetaires I	662	652	1314	oui
10	Dombresson-Villiers	Patrie III	667	643	1310	oui
11	La Sagne	Aux Armes de Guerre II	654	654	1308	oui
12	Chézard-St-Martin	Les Mélèzes II	644	660	1304	oui
13	Corcelles-Cormondrèche	Compagnie des Mousquetaires I	643	660	1303	oui
14	Cortailod	Compagnie des Mousquetaires I	661	642	1303	oo
15	Rochefort	Aux Armes de Guerre I	646	657	1303	oui
16	Corcelles-Cormondrèche	Compagnie des Mousquetaires II	636	662	1298	oui
17	Les Verrières	La Verrisanne II	663	635	1298	oui
18	Corcelles-Cormondrèche	Compagnie des Mousquetaires III	660	637	1297	oui
19	Cornaux-Thielle-Wavre	Le Vignoble I	645	652	1297	oui
20	Le Cerneux-Péquignot	La Gentiane I	658	639	1297	oui
21	La Sagne	Aux Armes de Guerre I	659	629	1288	oui
22	Bevaix	Compagnie des Mousquetaires II	646	638	1284	oui
23	La Brévine	Armes de Guerre	634	647	1281	oui
24	La Côtière-Engollon	Armes-réunies II	642	639	1281	oui
25	Le Locle	Les Carabiniers du Stand	631	640	1271	oui
26	Cornaux-Thielle-Wavre	Le Vignoble II	627	637	1264	oui
27	Cortailod	Compagnie des Mousquetaires II	638	609	1247	oui
28	Auvernier - Bôle - Colombier	Les Vieux-stands I	637	609	1246	oui
29	Auvernier - Bôle - Colombier	Les Vieux-stands II	620	622	1242	oui
30	Le Pâquier	Les Patriotes	624	618	1242	oui
31	Savagnier	Les Mousquetaires II	611	629	1240	oui
32	Noiraigue	Armes de Guerre	624	607	1231	oui
33	Le Cerneux-Péquignot	La Gentiane II	630	592	1222	oui
34	Les Verrières	La Verrisanne III	613	604	1217	oui
35	Saint Aubin	Sté Bérochale de tir sportif II	607	610	1217	oui
36	La Chaux-du-Milieu	L'Escoblone	620	586	1206	oui
37	Dombresson-Villiers	Patrie IV	585	613	1198	
38	Neuchâtel	Club de tir de Neuchâtel-Sport	606	587	1193	
39	La Chaux-de-Fonds	Armes-Réunies II	565	509	1074	

### Meilleurs résultats individuels du concours D

Liehner Marcel	Savagnier	140	141	281
Tièche Thierry	La Chaux-de-Fonds	139	142	281
Michel Jean-Claude	Saint-Aubin	141	138	279
Veuve Gérard	la Côtière-Engollon	138	141	279
Genier Véronique	La Sagne	137	141	278
Floreani Raphaël	Cortailod	139	139	278
Evard Joël	Dobresson	138	139	277
Bagatella Franco	La Verrisanne	136	141	277
Mast Patrick	Dombresson-Villiers	144	132	276
Dumont Xavier	La Sagne	142	134	276
Michel Olé	Saint-Aubin	136	139	275
Favre Jean-Philippe	Dombresson-Villiers	140	134	274
Perrin Frédy	Rochefort	141	133	274
Krattinger Benoît	Auvernier-Bôle-Colombier	135	139	274
Mollier Bertrand	Le Cerneux-Péquignot	139	134	273
Müller Alain	Corcelles-Cormondrèche	133	140	273
Biland Jean-Jacques	Bevaix	139	134	273
Erard Arnaud	Dombresson-Villiers	135	138	273
Besançon Patrick	La Verrisanne	139	134	273
Hug Patrice	Corcelles-Cormondrèche	141	131	272
Mathys Jean-Pierre	Chézard St Martin	133	138	271
Matthey Jean-Claude	Savagnier	136	135	271
Persoz Roger	Dombresson-Villiers	134	137	271
Jean-Mairet Lionel	La Sagne	135	136	271
Kilchoer Bertrand	La Verrisanne	129	142	271
Ravezzani Yvan	Auvernier-Bôle-Colombier	141	130	271
Picci Salvatore	La Côtière-Engollon	135	136	271
Bickle Erwin	Bevaix	137	133	270
Olah Tibor	Chézard St Martin	135	135	270
Vuille Lionel	La Sagne	137	133	270
Jean-Mairet Meryl	La Sagne	136	134	270



## **DISPOSITIONS D'EXECUTION 2011 DU CHAMPIONNAT CANTONAL DE GROUPES A 300 M**

Dans le but de contribuer au développement du tir sportif, la Société neuchâteloise de tir sportif (SNTS) organise un championnat cantonal de groupes à 300 m décentralisé. Ce championnat se déroule conformément au règlement du championnat de groupes à 300 m de la FST et la SNTS édite les présentes dispositions d'exécution :

- Art. 1 L'organisation et l'exécution du championnat sont confiées au chef cantonal du championnat de groupes à 300 m. Il peut mandater les fédérations pour l'organisation des contrôles et pour l'organisation de la finale cantonale.
- Art. 2 Droit de participation :  
Selon règlement CSG-300, document 3.50.01 du 30 octobre 2009, entré en vigueur le 01.01.2010
- Art. 3 Organisation :
- 3.1 Exécution :  
La compétition comprend :  
2 tours éliminatoires (**FST**), les  $\frac{1}{4}$  de finale, les  $\frac{1}{2}$  finales et la finale.
- 3.2. Eliminatoires :  
Les sociétés ont la possibilité d'effectuer les deux programmes le même jour.  
En aucun cas un programme commencé ne peut être répété.
- 3.2.1 Les responsables de groupes communiquent par écrit ou par e-mail au chef cantonal le lieu, la date et l'heure des tirs par phase de compétition, le délai est fixé au jour précédant les tirs.
- 3.2.2 Le total des cinq résultats individuels donne le résultat de groupe. L'addition des deux résultats de groupe détermine le rang.  
  
En cas d'égalité, l'appui est donné par le résultat de groupe le plus élevé, puis par les meilleurs résultats individuels.
- 3.3 Quart de finale et demi-finales :  
  
Le classement des tirs éliminatoires détermine les groupes qualifiés pour participer aux  $\frac{1}{4}$  de finale. Le comité cantonal fixe les dates des  $\frac{1}{4}$  de finale et des  $\frac{1}{2}$  finales ainsi que le nombre de groupes qualifiés.  
  
Le comité cantonal peut supprimer l'une ou l'autre des phases de la compétition pour le ou les champs qui ne comptent pas suffisamment de groupes.
- 3.3.1 En vue du tirage au sort des  $\frac{1}{4}$  de finale, les groupes figurant **dans le premier quart** du classement des tirs éliminatoires de chaque champ sont désignés "têtes de série".
- 3.3.2 Le chef cantonal assisté d'une personne au moins, effectue le tirage au sort des combinaisons des  $\frac{1}{4}$  de finale, pour chacun des champs, en tenant compte des "têtes de série" qui ne concourent pas entre elles.  
  
Chaque combinaison est formée de deux groupes.  
  
Pour chaque combinaison, le premier groupe tiré au sort choisit le stand et organise le tir. Les frais sont partagés mais un arrangement différent peut être trouvé entre les deux groupes. La date est choisie d'un commun accord.  
  
Tous les groupes qualifiés effectuent deux fois le programme. Chaque groupe dispose au minimum de deux cibles et doit effectuer ses deux programmes dans un délai de trois heures.



- 3.3.3 Dès réception des résultats des ¼ de finale, le chef cantonal assisté d'une personne au moins, effectue le tirage au sort des combinaisons des ½ finales, pour chacun des champs. Chaque combinaison est formée de deux groupes.

Sont qualifiés pour les ½ finales de chaque champ:

- a) les groupes ayant obtenu le plus haut total de chacune des combinaisons, à l'addition des deux résultats de groupes des ¼ de finale.
- b) le(s) groupe(s) éliminé(s) avec le(s) plus haut(s) total (aux) à l'addition des deux résultats de groupes des ¼ de finale. Le nombre de ces groupes est fixé par le comité cantonal, en fonction du nombre de groupes participants, pour organiser la finale avec 6 groupes dans le champ A et 9 groupes dans le champ D.

En cas d'égalité, appui par le meilleur résultat de groupe des ¼ de finale, puis par les meilleurs résultats individuels.

Pour chaque combinaison, le premier groupe tiré au sort choisit le stand et organise le tir. Les frais sont partagés mais un arrangement différent peut être trouvé entre les deux groupes. La date est choisie d'un commun accord.

Aucune tête de série n'est désignée pour les ½ finales.

Tous les groupes qualifiés effectuent deux fois le programme. Chaque groupe dispose au minimum de deux cibles et doit effectuer ses deux programmes dans un délai de trois heures.

#### 3.4 Finale cantonale :

Le comité cantonal fixe le nombre de groupes qualifiés pour chaque champ comme suit :

Champ A : 6 groupes

Champ D : 9 groupes

- 3.4.1 Le comité cantonal fixe également le lieu et la date de la finale cantonale, ainsi que la contribution financière des groupes qualifiés pour cette finale.
- 3.4.2 La finale cantonale doit avoir lieu sur cibles à marquage électronique.
- 3.4.3 Sont qualifiés pour participer à la finale de chaque champ:
- a) les groupes ayant obtenu le plus haut total de chacune des combinaisons, à l'addition des deux résultats de groupe des ½ finales;
  - b) le(s) groupe(s) éliminé(s) avec le(s) plus haut(s) total (aux) à l'addition des deux résultats de groupes des ½ finales. Le nombre de ces groupes est fixé par le comité cantonal, en fonction du nombre de groupes participants, pour organiser la finale avec 6 groupes dans le champ A et 9 groupes dans le champ D.
- En cas d'égalité, appui par le meilleur résultat de groupe des ½ finales, puis par les meilleurs résultats individuels.
- 3.4.4 Le chef cantonal est responsable de l'organisation de la finale.
- 3.4.5 La finale cantonale se déroule comme suit pour chaque champ A et D :
- Les groupes finalistes tirent deux fois le programme. Chaque groupe dispose au minimum d'une cible. Pour chaque tour, la répartition des cibles est tirée au sort par le chef cantonal, assisté d'une seconde personne, avant la finale.
- La composition des groupes ne peut pas être modifiée d'un tour à l'autre et le remplacement de tireurs n'est pas autorisé sauf en cas de force majeure; (accident).  
Par contre, l'ordre de passage des tireurs est indifférent.
- Si un groupe reste à la même cible d'un tour à l'autre, le dernier tireur doit se relever.

A chaque tour et pour chaque groupe, le temps à disposition est de 125 minutes pour le champ A, et de 80 minutes pour le champ D.

Une pause minimum de 5 minutes est prévue entre chaque tour.

Après le temps réglementaire, les coups manquants sont marqués zéro.

L'addition des résultats du groupe des deux tours détermine le rang. En cas d'égalité l'appui est donné par le meilleur tour, puis par les meilleurs résultats individuels des deux tours.

En cas d'interruption d'un programme, ordonné par la direction de tir en raison des conditions météorologiques, d'un défaut de matériel ou autre, les tireurs concernés pourront reprendre leur programme avec trois coups d'essai facultatifs.

L'organisateur de la finale peut, en raison de conditions météorologiques défavorables ou de pannes de matériel, interrompre le tir. Le classement pourra être valablement établi si un tour complet a pu être tiré par l'ensemble des groupes.

La munition nécessaire est apportée par les groupes.

Chaque groupe fournit son secrétaire pour toute la durée du tir.

Le chef de groupe est responsable du contrôle des armes de son groupe.

Les règles du tir sportif RTSp 2.10.01 de la FST, édition 2010 s'appliquent en ce qui concerne les positions, les armes, les moyens auxiliaires et l'habillement et pour tout ce qui n'est pas défini dans le règlement du CSG-300, document 3.50.01 du 30 octobre 2009, entré en vigueur le 01.01.2010.

- 3.4.6 Outre le titre de champion cantonal, la finale cantonale désigne les groupes qualifiés pour les tirs principaux de l'année suivante, selon le règlement du CSG à 300m de la FST, pour chaque champ.

Art. 4 Durée de la compétition et délais :

	<u>Durée :</u>	<u>Délai de retour du matériel :</u>
Eliminatoires A-D :	du 06 avril au 30 avril 2011	<b>Mardi 03 mai 2011</b>
¼ de finales:	du 11 mai au 16 juin 2011	<b>Samedi 18 juin 2011</b>
½ finale :	du 29 juin au 27 août 2011	<b>Mardi 30 août 2011</b>

**Si les tirs s'effectuent lors des dernières dates, veuillez renvoyer le matériel par courrier A !**

Finales cantonales : samedi 10 septembre 2011 à La Chaux-de-Fonds

Champ D : le matin

Champ A : l'après-midi

Art. 5 Munition :

5.1 La munition est fournie par les sociétés pour toute la compétition.

5.2 L'usage de munition de match est interdit.

Art. 6 Distinctions/challenges:

6.1 Les tireurs des trois premiers groupes classés dans chaque champ lors de la finale cantonale, reçoivent une distinction spéciale selon règlement SNTS du 17.03.07.

6.2 Distinction de groupe : aucune.

6.3 Challenges :

6.4 Champ A : le premier groupe classé reçoit le challenge Bezençon, selon la directive du 15.05.07  
Champ D : le premier groupe classé reçoit le challenge du SSCM, selon la directive du 15.05.07

- Art. 7 Finances :
- 7.1 Les redevances de participation sont fixées annuellement par la SNTS.
  - 7.2 Tours éliminatoires, ¼ de finale et ½ finales :  
CHF 20.00 par groupe (BVR joint lors de l'inscription)
  - 7.3 Finale cantonale :  
CHF 55.00 par groupe (encaissement lors de la finale)
- Art. 8 Dispositions finales :
- 8.1 **En raison de divers problèmes survenus dans les dernières années, le comité cantonal a décidé lors de sa séance du 25 août 2005 de ne plus autoriser le cumul du concours individuel avec une passe du championnat de groupes. Cette règle est toujours en vigueur !**
  - 8.2 Les contraventions aux présentes dispositions, aux directives du chef cantonal, aux prescriptions régissant le tir libre et aux règles du tir sportif de la FST, ainsi que les omissions ou les retards dans les inscriptions, dans la communication et l'envoi des résultats entraînent l'élimination du groupe fautif pour la suite de la compétition.
  - 8.3 Après l'établissement des palmarès de chaque phase du championnat cantonal, les réclamations doivent parvenir par écrit au président cantonal dans les 3 jours.
  - 8.4 Les protêts relatifs aux résultats de la finale doivent être déposés immédiatement auprès du chef cantonal. Ils sont examinés et réglés immédiatement par les responsables de l'organisation auxquels se joignent les autres membres du comité cantonal présents, sous la direction du chef cantonal du championnat de groupes à 300m.
- Art. 9 Les présentes dispositions d'exécution entrent en vigueur à ce jour et abrogent tout règlement cantonal et autres dispositions d'exécution antérieures.

Chézard et Le Locle, le 19 février 2011

Le responsable de la division fusil :

Julien Bibler

Le chef cantonal du championnat de groupes 300 m:

Walter Haldimann

**Je vous rappelle que chaque tireur doit être détenteur d'une licence 300m-2010 et ne peut participer qu'avec la société de base figurant sur la carte de licence.**

**Veillez s'il vous plaît respecter les délais de renvois des résultats !**

**Merci d'avance**